Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_105-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_105 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignations de représentants au sein du Conseil d'Orientation (COT) Pays de Vannes et au Comité Leader Entente du Pays de Vannes

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

1)- Désignation de deux représentants au sein du Conseil d'Orientation Territoriale (COT) Pays de Vannes

Faisant suite à la dissolution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pays de Vannes (délibération de l'AG du GIP le 11/10/2018 n°2018-30) et au transfert des missions à Golfe Morbihan Vannes Agglomération (délibération du 28 juin 2018), un Conseil d'Orientation Territoriale se met en place entre les 3 EPCI afin de :

- Pérenniser le cadre d'échanges entre les 3 territoires,
- Consolider une vision partagée de l'aménagement du territoire au travers d'un cadre de dialogue souple,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_105-DE

- Soutenir l'émergence d'impact inter territorial,
- Mutualiser de l'ingénierie territoriale dédiée.

Ce Conseil d'Orientation Territorial est composé de 2 élus par EPCI, des 3 DGS, d'un représentant du conseil de développement membre associé.
Son rôle sera de suivre et orienter les 4 missions « Ex GIP Pays de Vannes » :

- Mission ingénierie territoriale et animation des dispositifs financiers
- Mission développement des circuits de randonnée
- Mission Énergie
- Mission Animation des conseils de développement.

Sur proposition des membres du Bureau Communautaire réuni le 16 avril 2026, M. Le Président propose que soit désignés :
- M. Patrice LE PENHUIZIC, Président de Questembert Communauté
- M. Maxime PICARD, Vice-Président à l'Economie.

2)- Désignation des représentants au sein du prochain comité de programmation Leader 2023-2027

L'Entente du Pays de Vannes a déposé le 04 novembre 2022 un dossier de candidature relative au programme LEADER 2023-2027. Construit autour d'un partenariat entre les acteurs locaux du territoire (privés et les collectivités), le projet du GAL est de faire de L'Entente Pays de Vannes un territoire accélérateur des transitions, soucieux des citoyens et du développement local inclusif.

Il repose sur une stratégie locale de développement élaborée autour de 3 grandes priorités :

- Fiche 1 : Accélérer les transitions écologiques
- Fiche 2 : Habiter des territoires ruraux qui favorisent la cohésion et les solidarités inter-générationnelles
- Fiche 3 : Soutenir une économie rurale diversifiée, circulaire, innovante et inclusive

Une fois que l'Entente Pays de Vannes sera sélectionnée (réponse courant mars), nous allons pouvoir désigner de nouveaux membres pour composer notre Comité de programmation qui est notre instance de débats et de sélection des projets.

Pour la période 2023-2027, il nous est demandé de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Au mandat précédent (2023-2026), les membres désignés étaient :

Titulaires	Suppléants
- Maxime PICARD	*- M. Jean Pierre GALUDEC*
- Morgane RETHO	*- Boris LEMAIRE*
- Patrice LE PENHUIZIC	*- Stéphane COMBEAU*

Les membres du bureau communautaire réunis le 16 avril 2026 proposent que soient désignés les mêmes membres titulaires et suppléants, sauf Boris LEMAIRE qui souhaite être remplacé.

Proposition de la candidature de Mme Colette GORRÉ (Saint-Gravé).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_105-DE

- De valider la désignation 2 représentants au sein du conseil d'orientation Territoriale (COT), telle que proposée, à savoir :
- M. Patrice LE PENHUIZIC, Président de Questembert Communauté
- M. Maxime PICARD, Vice-Président à l'Économie.

- De valider la désignation des représentants de la collectivité (3 titulaires et 3 suppléants) au sein du comité de programmation du programme Leader 2023-2027 telle que proposée :

Titulaires	Suppléants
- Maxime PICARD (Vice-Président Économie-conseiller communautaire Questembert)	*- Jean-Pierre GALUDEC (Vice-Président – Maire Pluherlin)*
- Morgane RÉTHO (Vice Président- Maire Malansac)	*- Colette GORRÉ (conseillère communautaire Saint-Gravé)*
- Patrice LE PENHUIZIC (Président)	*- Stéphane COMBEAU (Vice-Président - Maire de Rochefort-En-terre)*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT